

PAR COURRIEL

11 mars 2024

Politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation des investissements
121, rue King Ouest
Bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Courriel : memberpolicymailbox@iroc.ca

Réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest
Bureau 1903, C.P. 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Réglementation des marchés financiers
Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique
701, rue West Georgia, C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Courriel : CMRdistributionofSROdocuments@bcsc.bc.ca

Objet : Projet de consolidation des règles – phase 2

Investia Services financiers inc. (Investia) et iA Gestion privée de patrimoine inc. (iAGPP) (ensemble, iA Gestion privée) se réjouissent de cette occasion de pouvoir vous présenter ses commentaires sur la phase 2 du projet de consolidation des règles (Règles CC proposées dans le cadre de la phase 2) de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) publié dans un avis daté du 11 janvier 2024 (avis relatif à la phase 2).

Investia est un courtier en épargne collective et un courtier sur le marché dispensé inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et un courtier membre de l'OCRI inscrit à titre de courtier en épargne collective. iAGPP est un courtier membre (courtier membre) de l'OCRI qui est inscrit à titre de courtier en placement, courtier en épargne collective et courtier en produits dérivés.

Investia et iAGPP ont un mandat axé sur la création de richesse et la pérennité du patrimoine des Canadiens, en collaborant avec des conseillers indépendants. Nous croyons fermement au rôle essentiel des conseillers et à la prestation de conseils qu'ils prodiguent aux investisseurs canadiens. Aussi, nos courtiers proposent une gamme de produits ouverte et complète afin d'offrir à nos conseillers la flexibilité nécessaire pour fournir des solutions et conseils personnalisés.

Commentaires

iA Gestion privée appuie l'harmonisation et reconnaît que l'objectif de l'OCRI est d'offrir une réglementation efficace et efficiente à notre secteur. iA Gestion privée aimerait demander des éclaircissements et vous faire part de ses réflexions sur certains aspects de l'avis relatif à la phase 2.

Dans nos commentaires, iA Gestion privée a été guidée par les principes suivants :

- Les activités des courtiers similaires devraient être réglementées de la même manière.
- L'arbitrage réglementaire entre les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective devrait être éliminé.
- Les règles devraient être suffisamment souples pour permettre un éventail de structures et d'offres commerciales.
- Lorsque cela est réalisable et opportun, il convient d'adopter des règles fondées sur des principes, évolutives et proportionnées aux différents types et tailles de courtiers et à leurs modèles d'affaires respectifs.
- Les examens, les vérifications et le contrôle des courtiers devraient refléter une interprétation et une application cohérentes des règles, quel que soit le modèle d'affaires.

Échéancier et mise en œuvre

Comme indiqué dans notre lettre de commentaires au sujet des Règles CC proposées dans le cadre de la phase 1, nous estimons qu'il est encore nécessaire de clarifier et d'examiner davantage le plan de mise en œuvre des Règles visant les courtiers et règles consolidées (Règles CC) de l'OCRI. Un processus de mise en œuvre par phase rendrait plus difficile la formulation de commentaires globaux significatifs et pourrait entraîner une certaine confusion dans l'application et l'interprétation des Règles CC. De plus, le processus de mise en œuvre proposé pourrait entraîner des coûts opérationnels et technologiques imprévus pour les courtiers membres, car une modification ultérieure des règles pourrait avoir une incidence sur les décisions prises à un stade antérieur.

En ce qui concerne les périodes de commentaires pour chaque phase, iA Gestion privée suggère qu'une période de commentaires de 90 jours soit prévue pour la phase 3 des Règles CC proposées et qu'une période de commentaires de 120 jours soit prévue pour les phases 4 et 5 des Règles CC proposées afin de s'assurer que les courtiers membres peuvent participer de manière constructive au processus de consultation et faire participer toutes les parties prenantes concernées au sein du courtier membre.

iA Gestion privée demande à l'OCRI d'accorder un délai raisonnable aux courtiers membres pour mettre en œuvre les changements opérationnels et technologiques qui pourraient découler des Règles CC.

Questions sur l'avis relatif à la phase 2

Nous sommes en accord avec les réponses fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) dans sa lettre de commentaires. Bien que nous appuyions le principe de l'harmonisation des règles pour les courtiers en épargne collective et les courtiers placement pour des activités similaires, nous demandons à l'OCRI

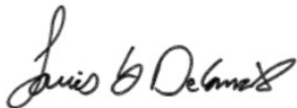
d'envisager d'adopter une approche adaptée et proportionnelle pour la phase 2 du projet de règles sur les courtiers en fonction du modèle d'affaires de l'entreprise. Par exemple, un courtier en épargne collective dont l'activité consiste essentiellement à vendre des fonds communs de placement pourrait implanter des contrôles adaptés en fonction de l'exposition limitée liée aux FNB.

Conclusion

iA Gestion privée se réjouit de l'occasion de pouvoir vous présenter ses commentaires sur les Règles CC proposées dans le cadre de la phase 2 et se tient à votre disposition pour discuter plus en détail de ses réponses. Nous serons ravis de vous faire part de nos commentaires lors des phases futures.

Veuillez agréer nos cordiales salutations.

Investia Services financiers inc.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Louis H. DeConinck".

Louis H. DeConinck
Président

iA Gestion privée de patrimoine inc.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphan Bourbonnais".

Stéphan Bourbonnais
Vice-président exécutif

Investia Services financiers inc. et iA iA Gestion de patrimoine inc. sont des filiales de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., une société d'assurance de personnes qui exerce ses activités sous le nom commercial de iA Groupe financier.